

Republique Rwandaise 1dc
ministere de la Cooperation
Internationale

36 p

Rapport

91/101/1979

/ Kag. C. /
REPUBLIQUE RWANDAISE

MINISTERE DE LA COOPERATION
INTERNATIONALE

| |
|----------------------------|
| A traiter par |
| Date entrée ..12..10..72.. |
| N° classement 587/1012/043 |

Kigali, le 9 Octobre 1972

N° 3948/C35.1.02/AP

A Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise
à
K I G A L I

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de faire parvenir à Votre Excellence mon rapport de mission concernant la Conférence des Ministres des Affaires Etrangères et la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats de l'Afrique de l'Est et du Centres tenues à Dar-es-Salaam respectivement du 4 au 7 et du 7 au 9 septembre 1972.

Le retard mis à la transmission de ce rapport est dû au fait que presque immédiatement après les assises de Dar-es-Salaam j'ai effectué d'autres missions à l'étranger d'où je suis rentré le 7 Octobre 1972.

Je Vous prie d'agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma plus haute considération.

Le Ministre de la Coopération
Internationale
Aug. MUNYANEZA.

COPIE pour information à:

- Monsieur le Ministre (TOUS)
- Monsieur le Secrétaire d'Etat (TOUS)
- Monsieur l'Ambassadeur du Rwanda (TOUS)
- Monsieur le Chargé d'Affaires a.i.
du Rwanda (TOUS)

R A P P O R T D E L A D E L E G A T I O N R W A N D A I S E
A LA CONFERENCE DES MINISTRES DES AFFAIRES ETRANGERES ET A LA CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'EST ET DU CENTRE TENUES A DAR-ES-SALAAM RESPECTIVEMENT DU 4 AU 6 ET DU 7 AU 9 SEPTEMBRE 1972.

A - CONFERENCE DES MINISTRES DES AFFAIRES ETRANGERES

I - COMPOSITION DE LA DELEGATION RWANDAISE:

La délégation rwandaise que j'ai conduite à cette Conférence comprenait également Monsieur Elie NTALIKURE, Secrétaire Général à la Présidence, Monsieur André KATABARWA, Secrétaire Général au Ministère des Postes, Télécommunications et Transports, le Major Aloys NSEKALIJE, Monsieur François NGARUKIYINTWALI, Directeur Général au Ministère de la Coopération Internationale, Monsieur Stanislas NDAHIMANA, Directeur Général au Ministère du Commerce, des Mines et de l'Industrie et Monsieur Rehabia BANGUKA, Chargé d'Affaires a.i. du Rwanda à Dar-es-Salaam.

II - PARTICIPANTS A LA CONFERENCE:

1 - A l'exception du Tchad, tous les autres pays de l'Afrique de l'Est et du Centre actuellement membres de la Conférence étaient représentés. Il s'agit des pays suivants:

- Burundi
- République Centrafricaine
- Congo
- ~~Rth~~opie
- Gabon
- Guinée Equatoriale
- Kenya
- Malawi
- Rwanda
- Somalie
- Soudan
- Tanzanie
- Zaïre
- Zambie.

2 - Les pays suivants ayant obtenu la qualité d'observateurs étaient représentés:

- Algérie
- Guinée
- République Arabe d'Egypte.

.../....

- 3 - Les mouvements de libération reconnus par l'Organisation de l'Unité Africaine prenaient également part aux travaux de la Conférence en qualité d'observateurs.
- 4 - Les observateurs de l'Organisation de l'Unité Africaine et de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique participaient aussi à la Conférence.

III - BUT DE LA CONFERENCE:

Conformément à la tradition établie en la matière, les Ministres des Affaires Etrangères des Etats de l'Afrique de l'Est et du Centre se sont réunis pour préparer la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays de ces deux régions. N'ayant ni règlement d'ordre intérieur ni ordre du jour précis préétablis, la Conférence s'est penchée sur l'examen de l'exécution des résolutions antérieurement adoptées aux assises de Mogadiscio en octobre 1971 et a émis des recommandations aux Chefs d'Etat et de Gouvernement. Ces recommandations portent sur le Commerce, le Tourisme, l'Agriculture, les Transports, les Communications et la Décolonisation.

IV - DEROULEMENT DE LA CONFERENCE:

1 - SEANCE D'OUVERTURE OFFICIEUSE:

En l'absence du Ministre des Affaires Etrangères de la République Démocratique de Somalie, Président sortant, les Chefs de délégation ont tenu une séance privée le 4 septembre sous la présidence du Ministre des Affaires Etrangères de la République Unie de Tanzanie. Les débats ont porté sur les travaux des Comités Sectoriels. Les Ministres ont décidé de réunir immédiatement les Comités Sectoriels sur l'Agriculture, le Commerce et le Tourisme, l'Energie et les Transports et Communications. L'objet de cette réunion était de mettre au point les documents de travail pour la Conférence Ministérielle.

2 - SEANCE OFFICIELLE D'OUVERTURE:

La séance officielle d'ouverture a eu lieu le 5 septembre sous la présidence du Ministre Somalien des Affaires Etrangères, président sortant. Au cours de son discours, le Ministre Somalien a retracé le bilan de la coopération entre les Etats de l'Afrique de l'Est et du Centre. Il s'est félicité des accords conclus entre la plupart des Etats de ces deux régions notamment dans les domaines commercial, économique et culturel. Le représentant de la Somalie a cependant regretté l'inactivité des Comités Sectoriels. Il s'agit des Comités suivants:

.../.....

- Comité Sectoriel sur l'Agriculture dont la présidence est assurée par le Soudan.
- Comité Sectoriel de l'Industrie et de l'Energie dont la présidence est assurée par la Zambie.
- Comité Sectoriel des Transports et Communications dont la présidence est assurée par l'Ethiopie.
- Comité Sectoriel pour la promotion du Commerce et du Tourisme dont la présidence est assurée par la République Centrafricaine.
- Comité Sectoriel sur les ressources humaines dont la présidence est assurée par l'Ouganda.

Après cette introduction faite par le Président sortant, la Conférence a élu par acclamation son nouveau président en la personne de Monsieur John MALECELA, Ministre des Affaires Etrangères de la République Unie de Tanzanie.

3 - TRAVAUX DE LA CONFERENCE:

En ce qui concerne la coopération économique en Afrique Orientale et Centrale, les Ministres des Affaires Etrangères ont examiné les rapports des Comités Sectoriels sur l'Agriculture, le Commerce et le Tourisme, l'Industrie et l'Energie ainsi que les Transports et Communications et ont adopté des recommandations qu'ils ont soumises à la Conférence au Sommet. Dans le domaine politique, la Conférence Ministérielle a examiné les problèmes de décolonisation, d'apartheid et de discrimination raciale. Elle a également adopté une recommandation sur la situation au Moyen-Orient. Il convient de relever les réserves faites par le Malawi sur les recommandations formulées par la Conférence dans le domaine politique.

B - CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT

I - SEANCE D'OUVERTURE

La séance d'ouverture de la huitième Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Afrique de l'Est et du Centre a eu lieu à Dar-es-Salaam le 7 septembre 1972 à 17 heures sous la présidence du Général SIAD BARRE, Président du Conseil Suprême Révolutionnaire de la République Démocratique de Somalie. Dans son discours de bienvenue, le Président NYERERE a insisté sur le caractère non institutionnel de la Conférence des Etats de l'Afrique de l'Est et du Centre. Il a souligné le caractère de bon voisinage qui a présidé à la naissance de cette rencontre et qui doit toujours guider les débats.

Le discours du Président NYERERE a été suivi par celui du Président de la Somalie qui, à l'instar de son Ministre des Affaires Etrangères a retracé le bilan de la coopération entre les Etats de l'Afrique Orientale et Centrale et a regretté l'inactivité des Comités Sectoriels.

L'Empereur HAILE SELASSIE a également pris la parole pour souligner les efforts déployés par les Etats de l'Afrique de l'Est et du Centre afin de consolider la coopération et continuer à renforcer l'unité de l'Afrique.

II - TRAVAUX DE LA CONFERENCE:

La première séance plénière de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement a été consacrée à des déclarations d'ordre général. Ensuite, les Chefs d'Etat et de Gouvernement et leurs Représentants se sont réunis à huis-clos pour examiner notamment les problèmes de décolonisation.

A l'issue de leurs délibérations à huis-clos au cours desquelles ils ont notamment adopté le texte du Communiqué Conjoint publié à l'issue de la Conférence, les Chefs d'Etat et de Gouvernement et leurs Représentants ont tenu une séance plénière au cours de laquelle toutes les recommandations préparées par les Ministres des Affaires Etrangères ont été adoptées par tous les participants à l'exception du Représentant du Malawi qui a formulé des réserves sur la résolution concernant la décolonisation et sur celle concernant le Moyen-Orient.

Le Communiqué Conjoint et les résolutions adoptées par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement figurent respectivement en annexe I et II du présent rapport.

III - QUESTION PARTICULIERE:

A la dernière minute, le Représentant de la Guinée Equatoriale a porté à la connaissance de la Conférence l'attaque perpétrée par le Gabon contre son pays. La Conférence a tenté mais en vain de demander au Représentant du Gabon de lui fournir les éléments de la situation. Le Ministre Gabonais a fait savoir à la Conférence réunie à huis-clos qu'il n'avait reçu aucune instruction d'aborder cette question. La Conférence a finalement chargé le Président MARIEN NGOUABI de la République Populaire du Congo de prendre contacts avec le Président MOBUTU SESE SEKO afin qu'ils conjuguent leurs efforts en vue d'aider les deux antagonistes à résoudre pacifiquement leur conflit.

C - CONTACTS EN MARGE DE LA CONFERENCE:

Au cours de mon séjour à Dar-es-Salaam, j'ai eu des fructueux contacts avec les Autorités gouvernementales de la République Unie de Tanzanie. Un projet d'accord culturel a été remis au Ministre Tanzanien des Affaires Etrangères qui a promis de le faire examiner par les Services compétents et nous tenir informés de la décision de Son Gouvernement. Le principe de conclure un accord commercial et un accord de coopération dans le domaine touristique a été également

retenu. Les Autorités Tanzaniennes compétentes m'ont déclaré que le projet d'installer une centrale hydroélectrique dans la région de Bukoba est fort avancé. J'ai signalé à mes interlocuteurs que le Rwanda et la Tanzanie devraient plutôt examiner la mise en valeur des chutes de Rusumo qui constitue une source incontestable d'énergie électrique.

CONCLUSION:

Durant les travaux de la Conférence, j'ai pu constater que tous les participants attachent beaucoup d'importance à la coopération interafricaine. Cette coopération ne peut être atteinte qu'en lui assurant des bases solides. La rencontre périodique des responsables des pays africains en général et en particulier des pays voisins constitue un élément non négligeable pouvant renforcer les relations d'amitié et de coopération entre ces pays. Il est certain par exemple que si les résolutions adoptées par les Conférences des Etats de l'Afrique de l'Est et du Centre étaient réalisées, la coopération économique régionale serait renforcée. Les secteurs de coopération abordés dans ces rencontres intéressent le Rwanda. A titre d'exemple, je pourrais citer le Commerce, les Transports et Communications et le Tourisme.

Compte tenu de sa situation le Rwanda doit s'intéresser d'une manière particulière à tous les problèmes des transports et du tourisme traités dans le cadre d'une coopération avec les pays situés dans sa zone géographique.

Sur le plan politique, il convient de mesurer la prépondérance que les Etats de l'Afrique de l'Est et du Centre jouent dans les problèmes de politique tant africaine qu'internationale. Le Manifeste de Lusaka adopté par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats de l'Afrique de l'Est et du Centre a été également adopté par l'OUA et l'Organisation des Nations Unies. La déclaration de Mogadiscio a été un déficit à la politique de dialogue avec le Gouvernement raciste de l'Afrique du Sud à tel point que cette question qui risquait de diviser l'Afrique indépendante n'est plus abordée dans les assises de l'Organisation de l'Unité Africaine.

Je ne puis cependant terminer ce rapport sans souligner que jusqu'à présent aucune action concrète n'a été encore menée dans le sens d'une coopération authentique. De très bonnes résolutions sont adoptées mais elles restent au stade de "pures archives".

Le Chef de la Délégation,
Augustin MUNYANEZA,

Ministre de la Coopération
Internationale.

ENGAGEMENT DE SOLIDARITE

Les Ministres des Affaires étrangères des Etats de l'Afrique de l'Est et du Centre réunis à Dar-es-Salaam, République Unie de Tanzanie, du 4 au 7 septembre 1972, ont examiné la situation en Afrique australe et dans d'autres pays encore sous domination coloniale et raciste. Ils sont convenus que la tâche la plus importante dans notre lutte contre le colonialisme, l'apartheid et la discrimination raciale est l'application immédiate et complète des résolutions adoptées par la 9^{ème} Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OUA tenue à Rabat en juin 1972.

La 9^{ème} Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement a fait sienne l'analyse et les conclusions contenues dans la déclaration de Mogadiscio, à savoir que la lutte armée est l'unique moyen qui permette d'éliminer le colonialisme, l'apartheid et la discrimination raciale en Afrique australe et en Guinée Bissau.

Cette décision représente un jalon important dans le combat pour la libération du continent africain, car elle met fin aux débats sur les voies et moyens de mettre un terme à la domination coloniale et raciste et permet ainsi aux Mouvements de libération et aux pays africains indépendants de se consacrer à l'organisation et à l'intensification de la lutte jusqu'à la victoire finale.

En outre, la 9^{ème} Conférence au Sommet de l'OUA a accepté d'assumer les responsabilités qui découlent de la Déclaration de Mogadiscio et a décidé d'augmenter de 50% sa contribution au Fonds spécial du Comité de libération et l'aide aux Mouvements de libération suivant leurs besoins les plus importants. La Conférence a reconnu que le volume antérieur d'assistance matérielle et financière ne répondait pas aux exigences d'une guerre moderne de guerrilla dans toutes ses dimensions, contre l'ennemi en Afrique australe.

Désormais, deux tâches restent à accomplir:

D'une part, il faut populariser la Déclaration de Mogadiscio.

Chaque pays, par le truchement de ses programmes d'orientation politique et d'éducation des adultes doit faire participer son peuple dans la lutte contre le colonialisme, l'apartheid et la discrimination raciale. Cela permettra aux organisations telles que les organisations syndicales ou les organisations de jeunes, de femmes, etc.. de contribuer effectivement à la lutte.

D'autre part, il faut que la décision de Rabat sur l'assistance financière et matérielle aux Mouvements de libération soit appliquée immédiatement. Il incombe, par conséquent, aux Etats d'Afrique de l'Est et du Centre d'ouvrir le pas aux paiements immédiats des contributions majorées au Comité de libération de l'OUA et à l'aide directe aux Mouvements de libération.

Les relations entre les Mouvements nationaux de libération et les Etats de l'Afrique de l'Est et du Centre doivent être des relations militantes et dynamiques. Ce n'est que si cette condition est remplie que les Mouvements de libération pourront utiliser pleinement les bases arrières d'appui, qui sont d'abord les frontières des Etats limitrophes, puis les territoires des pays d'Afrique de l'Est et du Centre, voisins des pays limitrophes des pays encore sous la domination coloniale. Donc, de même que les Etats limitrophes représentent les bases arrières d'appui des Mouvements nationaux de libération, les Etats voisins des Etats limitrophes doivent adopter une attitude ferme et doivent être prêts à soutenir les Etats africains indépendants qui seraient l'objet d'agressions de la part des régimes colonialistes. Par exemple, la Zambie est la première base arrière d'appui des Mouvements nationaux de libération en Angola, au Zimbabwe, en Namibie, du fait même de sa proximité à ces régions. Il est, donc, impératif que les pays moins rapprochés du front apportent leur soutien à la Zambie et soient à la Zambie ce que la Zambie est aux Mouvements de libération.

Cet exemple s'applique aussi à la Tanzanie, au Zaïre, à la République populaire du Congo, à la Guinée et au Sénégal. En Afrique de l'Est, ce problème gagnera en importance au fur et à mesure que la guerre de libération nationale en Afrique du Sud s'acheminera vers la phase finale.

Enfin, il est d'une importance capitale que les pays de la région non seulement instaurent un climat de solidarité, mais encore s'identifient pleinement à la cause de libération nationale. Cela ne peut se faire que si les Etats africains apportent un appui sans réserve et une suite positive et concrète aux décisions qu'ils prennent. A cette fin, les Etats de l'Afrique de l'Est et du Centre s'engagent à

- (a) REMPLIR leurs obligations au Fonds spécial du Comité de libération de l'OUA,
- (b) ACCROITRE constamment l'assistance aux Mouvements de libération d'un volume proportionnel aux besoins correspondants à toute évolution de la lutte de libération nationale,
- (c) FAIRE participer les peuples de la région et à encourager leurs initiatives pour soutenir la lutte de libération,
- (d) APPORTER le soutien nécessaire aux Etats limitrophes des territoires sous domination coloniale, raciste et minoritaire et être prêts à se joindre à ces pays pour faire face à toute agression de la part des ennemis de la liberté et de l'indépendance africaines,
- (e) PERMETTRE aux Mouvements nationaux de libération, reconnus par l'OUA, de faire passer librement leurs hommes et leur matériel de guerre à travers leurs territoires, à destination des fronts de combat, en tenant compte, toutefois, de la sécurité des Etats intéressés.

ST. 1/ECAS (VIII)

Add. 1

ADDENDUM A L'ENGAGEMENT

A ajouter après le paragraphe (e):

(f) Offrir aux combattants de la liberté des possibilités d'entraînement militaire ainsi que des bourses pour la formation de cadres civils et de spécialistes dans tous les domaines, en vue de les préparer à la tâche de reconstruction nationale, tout particulièrement à l'heure de la libération totale et de l'indépendance de leurs territoires. A cet égard, la Conférence a exprimé sa satisfaction pour les efforts déployés par les Etats qui fournissent déjà ce genre d'assistance.

DRAFT ST.2/ECAS (VIII)

COMMUNIQUE CONJOINT
PUBLIE AU TERME DES TRAVAUX DE LA HUITIEME CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT
ET DE GOUVERNEMENT DES PAYS DE L'AFRIQUE DE L'EST ET DU CENTRE
TENUE A DAR-ES-SALAAM, DU 7 AU 9 SEPTEMBRE 1972

La huitième Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays de l'Afrique de l'Est et du Centre, s'est tenue à Dar-es-Salaam du 7 au 9 septembre 1972, sous la présidence de Son Excellence Mwalimu Julius K. Nyerere, Président de la République-Unie de Tanzanie.

Pour la première fois, deux nouveaux membres, le Gabon et la Guinée équatoriale ont assisté à la huitième Conférence au Sommet. Etaient également représentés, à titre d'observateurs, l'Algérie, la République Arabe d'Egypte et la Guinée. Tous les mouvements de libération nationale reconnus par l'OUA, ont également participé aux travaux de la Conférence, en application de la résolution Res.13/ECAS(VII) adoptée par la septième Conférence au Sommet tenue à Mogadiscio en Octobre 1971.

C'est dans l'esprit d'une "Conférence de bon voisinage" et dans une atmosphère de franchise et de fraternité que la huitième Conférence au Sommet a examiné les problèmes urgents de la région. Elle a également étudié les moyens permettant aux Etats de l'Afrique de l'Est et du Centre d'appliquer efficacement les résolutions prises lors des précédentes Conférences.

Dans toutes les délibérations de la Conférence, les Etats membres ont réaffirmé leur volonté d'intensifier leur coopération dans tous les domaines.

La Conférence a examiné et approuvé les recommandations de la Conférence des Ministres des Affaires étrangères qui s'est tenue à Dar-es-Salaam du 5 au 7 septembre 1972. Ces recommandations traitaient de diverses questions politiques et économiques. Dans le

domaine politique, la Conférence a longuement examiné la situation qui prévaut dans les territoires qui sont encore sous la domination des colonialistes et des régimes minoritaires racistes.

La Conférence a condamné toutes les formes de colonialisme, de néo-colonialisme et d'impérialisme qui se manifestent encore sur le continent africain, et a réaffirmé sa solidarité avec les peuples d'Afrique du Sud, de Rhodésie, de Namibie, du Mozambique, d'Angola, de Guinée Bissau, de la Somalie dite française (Djibouti), des Iles Comores et du Sahara dit espagnol, dans leur lutte pour la liberté, l'autodétermination et l'indépendance.

La Conférence a rendu hommage aux succès obtenus jusqu'ici par les mouvements de libération nationale dans ces territoires, et en particulier, aux victoires remportées par les combattants de la liberté dans les territoires où dominent encore le colonialisme portugais et les régimes racistes d'Afrique australe.

A cet égard, la Conférence a appuyé les conclusions formulées dans la Déclaration de Mogadiscio, après examen de la situation, réaffirmant que la lutte armée est le seul moyen d'éliminer le colonialisme, l'apartheid et la discrimination raciale qui existent encore en Afrique australe et en Guinée Bissau. Ces conclusions, également approuvées par la neuvième Conférence au Sommet de l'OUA, ont entraîné une série d'actions concrètes en vue de renforcer la lutte armée et d'augmenter les moyens mis à la disposition des mouvements de libération.

La Conférence estime que tant que certaines puissances de l'OTAN continueront à accorder leur soutien aux régimes colonialistes et racistes d'Afrique australe, les Etats africains membres de l'OUA devront relever le défi en intensifiant leur aide aux mouvements de libération. A cet égard, il a été jugé opportun de combiner l'aide matérielle directe accordée aux mouvements de libération avec des programmes d'orientation politique et d'éducation des adultes afin d'intéresser les peuples d'Afrique à la lutte contre le colonialisme, l'apartheid et la discrimination raciale.

De même, la Conférence a réitéré son soutien à tous les Etats qui sont, de temps à autre, victimes d'actes d'agression barbares et criminels, et soumis à une pression économique de la part des régimes colonialistes et racistes d'Afrique australe et d'Afrique de l'Ouest. La Conférence s'est aussi engagée à porter, dans ce cas, secours à ces Etats, tant sur le plan militaire qu'économique.

A cette fin, et dans le but de répondre de façon concrète et militante aux exigences de la situation, la 8ème Conférence au Sommet a adopté une promesse de solidarité.

En ce qui concerne l'agression contre la République arabe d'Egypte, la Conférence a réaffirmé au nom de la solidarité africaine, son appui total à la résolution du 9e Sommet de l'OUA (AHG/Res.67(IX), demandant le retrait immédiat et sans conditions des forces israéliennes de tous les territoires arabes occupés jusqu'aux frontières d'avant le 5 juin 1967, conformément à la résolution 242 prise par le Conseil de Sécurité, le 22 novembre 1967.

Dans le domaine de la coopération économique régionale, la Conférence s'est prononcée en faveur des recommandations qu'ont présentées les Ministres des Affaires étrangères, basées sur les travaux des Comités sectoriels. Elle a, en particulier, adopté les principes directeurs qui doivent permettre de coordonner les activités des Comités sectoriels et rendre leur action plus efficace. La Conférence a noté avec satisfaction les progrès en cours dans la réalisation du projet relatif au réseau panafricain de télécommunications et exprimé le voeu que des réalisations analogues soient faites dans les domaines du

cabotage et de l'aviation. Elle a cité notamment divers exemples de coopération bilatérale et sous-régionale existant entre les Etats membres dans les domaines de l'agriculture, des transports et des communications ainsi que du commerce et du tourisme. La Conférence a également adressé ses remerciements aux Secrétariats de l'OUA, de la CEA et des organismes spécialisés des Nations Unies pour l'aide qu'ils ont accordée aux Etats de l'Afrique de l'Est et du Centre. Elle a convenu qu'il faudrait déployer davantage d'efforts pour coopérer efficacement sur le plan régional à tous les niveaux.

La Conférence a décidé que la coordination des Comités sectoriels et des sous-comités continuerait à être confiée aux Etats qui avaient été désignés à Mogadiscio et qu'en principe ces Comités sectoriels se réuniraient en même temps, au lieu fixé pour la réunion de la Conférence des Ministres des Affaires étrangères.

La Conférence a réaffirmé sa foi dans l'esprit et les principes des Chartes de l'OUA et de l'ONU, et en particulier, dans le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats membres.

En conclusion, il a été décidé que la prochaine Conférence des Ministres des Affaires étrangères des Etats de l'Afrique de l'Est et du Centre se tiendrait à Dar-es-Salaam, la première semaine de mai 1973.

CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT ET
DE GOUVERNEMENT DES PAYS
DE L'AFRIQUE DE L'EST ET DU CENTRE

Dar-es-Salaam, 7 - 9 septembre 1972

Res. 1/ECAS (VIII)
Res. 14/ECAS (VIII)
ST. 1/ECAS (VIII)

RESOLUTIONS ADOPTEES PAR LA CONFERENCE DES
CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT DES PAYS DE L'AFRIQUE
DE L'EST ET DU CENTRE

Politique Commerciale et libéralisation des échanges

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des Pays de l'Afrique de l'Est et du Centre, réunie en sa huitième session ordinaire à Dar-es-Salaam, Tanzanie, du 7 au 9 Septembre 1972,

Reconnaissant le caractère fondamental de l'intérêt que présente l'expansion des échanges, comme moyen d'accélérer le développement économique et social des pays membres,

Reconnaissant en outre le rôle important que peut jouer la coopération en matière commerciale pour réaliser ces objectifs, et la nécessité d'intensifier la libéralisation des échanges, surtout en vue du développement et de l'expansion des échanges intra-sous-régionaux,

Ayant examiné les recommandations de la réunion d'experts de l'Afrique de l'Est sur la coopération économique et le rapport du colloque sur le commerce international dans les Etats de l'Afrique de l'Est et du Centre,

Notant que le rassemblement et la diffusion d'informations sur les mesures, les restrictions et les concessions en matière de commerce existant dans les pays de la sous-région représentent un autre aspect important de la promotion des échanges commerciaux,

Notant en outre l'importance particulière du commerce frontalier (enregistré et non enregistré) et la nécessité d'examiner les questions en cause, telles que contrôle des changes, frais de transport, politique et règlement des offices de commercialisation.

Recommande:

1 - Libéralisation des échanges

- a) Que les Etats membres engagent des négociations commerciales par produit, qui portent sur des mesures telles que les accords de complémentarité, les accords visant à conserver la situation actuelle et les mesures préférentielles concernant des groupes de produits ou des secteurs particuliers;
- b) Que, dans la mesure du possible, des dispositions soient prises en même temps pour instaurer des mesures de libéralisation des échanges frontaliers telles que le traitement de la nation la plus favorisée;
- c) Que les pays de la sous-région négocient entre eux des accords bilatéraux de commerce et des accords de paiement qui s'ajouteraient aux mesures de promotion commerciale exposées ci-dessus. Ces accords ne devraient pas être exclusifs mais être le point de départ de négociations commerciales plus vastes.

2 - Promotion Commerciale

- a) Que les pays de la sous-région participent plus activement (et si possible conjointement) aux foires internationales et établissent les contacts nécessaires avec l'Union des foires internationales;
- b) Que les pays membres envisagent d'organiser une foire pour les pays d'Afrique de l'Est et du Centre en 1974, la Foire Panafricaine étant prévue pour 1976.
- c) Que les pays de la sous-région profitent au maximum des services du Centre Africain du commerce.
- d) Que les Etats membres qui n'ont pas encore signé et ratifié la Convention Internationale sur le transit et les pays sans littoral, adoptée à New-York en 1965, examinent cette question dès que possible et prennent des mesures appropriées.

3 - Commerce frontalier

Que les Gouvernements cherchent à normaliser le commerce frontalier en entamant des négociations, et le cas échéant, en concluant des accords spéciaux avec les pays limitrophes.

Efforts menés conjointement pour promouvoir le tourisme

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays de l'Afrique de l'Est et du Centre, réunie en sa huitième session ordinaire à Dar-es-Salaam, Tanzanie, du 7 au 9 septembre 1972,

Reconnaissant l'intérêt commun que présente la promotion du tourisme dans la région, qui constitue un facteur important du développement économique et social,

Conscient de la nécessité de coopérer dans le développement du secteur touristique,

Recommande que:

- a) les pays intéressés créent un organisme commun pour la promotion du tourisme ayant pour mission:
 - i) d'élaborer plans pour l'organisation en commun des campagnes de publicité et de propagande destinées à faire connaître les ressources touristiques des pays membres;
 - ii) d'examiner les possibilités de réduire les tarifs des voyages aériens et d'instituer des tarifs d'excursion, des tarifs de groupe et des tarifs saisonniers;

- iii) d'organiser, avec les compagnies aériennes et les propriétaires d'hôtel, des voyages à prix forfaitaires;
 - iv) d'organiser la formation en commun du personnel dans le domaine du tourisme.
- b) Les formalités frontalières soient simplifiées et les procédures compliquées supprimées, pour que les mouvements de touristes et de visiteurs soient facilités dans la sous-région. Le meilleur moyen de parvenir à un tel résultat serait une action coordonnée de tous les ministères intéressés dans les différents pays, mais les échanges d'idées et de données d'expérience entre les hauts fonctionnaires des pays de la sous-région et l'octroi d'avantages réciproques pourraient hâter les progrès dans ce domaine.
- c) Les pays de la sous-région soient encouragés à élargir les échanges de personnel et de documentation entre les pays qui possèdent déjà des établissements de formation hôtelière et des organismes de promotion du tourisme et ceux qui n'en ont pas.

RECHERCHES AGRICOLES

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays de l'Afrique de l'Est et du Centre, réunie en sa huitième session ordinaire à Dar-es-Salaam, Tanzanie, du 7 au 9 septembre 1972,

NOTANT le besoin de coopération entre Etats dans le domaine de la production des plantes, y compris la jacinthe d'eau, ainsi que la lutte anti-écridienne;

NOTANT en outre l'importance des informations météorologiques et climatiques dans les recherches agricoles;

A APPROUVE

- (a) La proposition pour l'échange d'informations entre les pays engagés dans les problèmes analogues et l'instauration urgente d'une coordination plus poussée entre les pays, notamment dans les cas où doivent être répartis des fonds communs pour les mêmes buts, tels par exemple le cas de la lutte anti-écridienne et la jacinthe d'eau,
- (b) l'étude pour l'établissement des banques de semences dans certains pays, soit en intensifiant la quarantaine régionale dans le but d'empêcher l'infiltration des parasites et des maladies,
- (c) la proposition pour déployer plus d'efforts pour promouvoir leurs services agro-météorologiques aidant ainsi les recherches agricoles.

SYLVICULTURE

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays de l'Afrique de l'Est et du Centre, réunie en sa huitième session ordinaire à Dar-es-Salaam, Tanzanie, du 7 au 9 septembre 1972,

NOTANT le rapport de la deuxième réunion du Comité sectoriel sur l'agriculture tenue à Khartoum du 9 au 13 mars 1971,

NOTANT en outre avec appréciation que les Etats membres peuvent à tout moment faire appel aux services du Comité conjoint CEA/FAO pour le développement des Industries Forestières dont le siège se trouve à Addis-Abéba,

ADOpte les recommandations suivantes:

- (a) Créer des installations destinées à la formation des cadres professionnels sur une base régionale dans les pays francophones et anglophones.
- (b) Créer à l'échelon national des services de formation de cadres subalternes qui soient accessibles à des stagiaires venant des pays limitrophes.
- (c) Assurer la formation au niveau professionnel d'instructeurs de travailleurs des Eaux et Forêts, en organisant des cours sous-régionaux.

- (d) Créer des instituts pour la Recherche Biologique Forestière des Savanes septentrionales et forestières des grandes pluies, ainsi qu'un Institut pour la Recherche sur les produits forestiers, chargé de desservir l'ensemble des Etats membres.
- (e) Conserver et mettre en valeur les forêts et les ressources de la faune.
- (f) Planifier l'utilisation des ressources du bois et le développement des industries forestières.
- (g) Encourager la commercialisation et l'exportation du bois dont l'espèce la moins connue ainsi que les produits finis à base du bois, y compris la pâte à papier et le papier.

CHEPTEL

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays de l'Afrique de l'Est et du Centre, réunie en sa huitième session ordinaire à Dar-es-Salaam, Tanzanie, du 7 au 9 septembre 1972,

NOTANT le rapport de la deuxième réunion du Comité sectoriel sur l'agriculture tenue à Khartoum du 9 au 13 mars 1971,

NOTANT en outre qu'une action a été entreprise pour lutter contre les maladies importantes des animaux, telles que la peste bovine et la péripneumonie contagieuse des bovidés;

ADOpte

- (a) la proposition visant à coordonner les questions suivantes: lutte contre les maladies animales et leur éradication - conditions requises pour la recherche zoologique - politique à adopter à l'égard de l'insémination artificielle - formation et éducation dans les domaines liés à la santé et à la protection animale - politique à arrêter en matière de transformation et de commercialisation de la viande et des produits animaux.
- (b) la proposition visant à coordonner le mouvement ou transport du bétail, ainsi que la commercialisation de la viande fraîche.

PECHERIES

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays de l'Afrique de l'Est et du Centre, réunie en sa huitième session ordinaire à Dar-es-Salaam, Tanzanie, du 7 au 9 septembre 1972,

NOTANT le rapport de la deuxième réunion du Comité sectoriel sur l'agriculture tenue à Khartoum du 9 au 13 mars 1971,

SOULIGNANT en outre

- (a) le fait que les consultations ad'hoc sur la conservation des ressources halieutiques dans les mers baignant le continent africain, et qui doivent se tenir au Maroc, entrent également dans le cadre des attributions de cette réunion sectorielle,
- (b) l'exploitation des possibilités de formation de manière à initier le plus grand nombre possible de nationaux dans le domaine des pêcheries.

ADOPTE

- (a) la proposition relative à un échange continu d'informations et de renseignements techniques sur l'application des résultats des recherches,

- (b) la proposition relative à la publication par la FAO d'un bulletin d'informations sur la pêche,
- (c) la création d'un fonds spécial destiné à financer le projet de développement régional du Comité pour la pêche en eau douce, patronné par la FAO,
- (d) l'étude portant sur la création d'une flotte de pêche régionale dans les eaux des Etats membres et dans les eaux internationales lointaines ainsi que sur la création, proposée par le Soudan, de centres régionaux pour la formation et la recherche, notant, avec intérêt, les progrès réalisés à l'échelon national, progrès qui pourraient être réalisés sur une base régionale,
- (e) l'harmonisation, dans la mesure du possible, de règlements et de législations relatifs à la pêche pour favoriser le développement en ce domaine,
- (f) l'exploitation des produits de pêche en vue de leur transformation et de leur commercialisation au niveau interrégional.

ACCORD SUR LES SERVICES AERIENS
MULTINATIONAUX

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays de l'Afrique de l'Est et du Centre, réunie en sa huitième session ordinaire à Dar-es-Salaam, Tanzanie, du 7 au 9 septembre 1972,

Rappelant la résolution Res. 2/ECAS.VII de la Conférence au sommet des Etats de l'Afrique de l'Est et du Centre, qui s'est tenue à Mogadiscio, du 18 au 20 octobre 1971;

Prenant acte du rapport présenté par le Secrétaire Général adjoint de l'OUA et du fait que le projet d'accord en question a déjà été distribué à tous les Etats membres;

Constatant qu'à ce jour aucune réponse n'est parvenue au Secrétariat Général de l'OUA, conformément aux résolutions pertinentes de Mogadiscio;

RECOMMANTE aux pays membres d'adresser, dans les meilleurs délais, leurs commentaires au Secrétariat Général de l'OUA, afin que les prochaines sessions du Conseil des Ministres et de la Conférence puissent prendre une décision définitive sur ce problème.

ETUDE PORTANT SUR LA CREATION D'UNE COMPAGNIE

AFRIENNE MULTINATIONALE

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des Pays de l'Afrique de l'Est et du Centre, réunie en sa huitième session ordinaire à Dar-es-Salaam, Tanzanie, du 7 au 9 septembre 1972,

Rappelant la résolution Res.3/ECAS (VIII) de la septième session de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, tenue à Mogadiscio, du 18 au 20 octobre 1971,

Prenant note de la déclaration du Secrétaire général adjoint de l'OUA sur l'état d'avancement des études requises,

Prie instamment l'OUA et la CEA de compléter l'étude et de soumettre leur rapport aux pays afin qu'ils forment leurs observations avant la prochaine session du Conseil des Ministres des Etats de l'Afrique de l'Est et du Centre, prévue pour 1973,

Demande aux Etats membres de participer à l'élaboration de l'étude en fournissant le personnel technique et en donnant toute information que demanderaient les Secrétariats de l'OUA et de la CEA.

SERVICES DE NAVIGATION TRANSOCEANIQUE ET COTIERE
INTRAREGIONAUX

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des Pays de l'Afrique de l'Est et du Centre, réunie en sa huitième session ordinaire à Dar-es-Salaam, Tanzanie, du 7 au 9 septembre 1972,

Notant le projet de demande d'assistance technique devant être adressé au PNUD dans le but de développer les services de navigation transocéanique et côtière intrarégionaux,

Rappelant la résolution TD/B/C.4/96 de la IIIème CNUCED sur la Convention TCM,

Rappelant en outre la résolution de la CEA en date d'avril 1972 et relative aux repercussions des transports par conteneurs sur les pays en voie de développement,

Consciente du fait que la réunion mixte ONU/OMCI examinera la convention TCM et la question des transports par conteneurs au cours de sa 7ème session, le 13 novembre 1972,

Prie les Etats membres

- (a) D'examiner le projet de soumission joint en annexe au rapport du Président du Comité sectoriel sur les transports et les communications,
- (b) De se préparer pour la prochaine réunion du sous-Comité sur la navigation transocéanique et côtière, qui doit se tenir bientôt et
- (c) De se préparer pour la réunion mixte ONU/OMCI prévue pour novembre 1972 et d'y assister dans le même esprit de solidarité rencontré lors des réunions de la CEA, de la IIIème CNUCED et de la présente réunion.

ROLE DES COMITES SECTORIELS

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays de l'Afrique de l'Est et du Centre, réunie en sa huitième session ordinaire à Dar-es-Salaam, Tanzanie, du 7 au 9 septembre 1972,

Rappelant la résolution Res. 10/ECAS (VII) de la septième Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement;

Ayant pris acte des rapports des Comités sectoriels créés sur décision des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Afrique de l'Est et du Centre,

Tenant compte du fait que les travaux des Comités sont toujours entravés par le problème des installations techniques et, dans une certaine mesure, par le manque de coopération des Etats membres qui ont rendu impossible la tenue des réunions des comités,

DECIDE que les réunions des Comités sectoriels et des sous-comités se tiendront dans le pays même où doit se tenir la Conférence au Sommet une semaine au moins avant cette dernière, à moins qu'elles ne soient convoquées dans un autre lieu par le pays coordonnateur, la date et le lieu de ces réunions seront fixés trois mois au moins avant la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement.

PRIE INSTAMMENT les Gouvernements chargés de la coordination des Comités sectoriels ou des sous-comités, de suivre les principes directeurs contenus dans l'annexe au document CM/ECAS.2(VIII).

ROLE DE L'OUA DANS LA MISE EN APPLICATION DES DECISIONS
DES CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT
DE L'AFRIQUE DE L'EST ET DU CENTRE

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays de l'Afrique de l'Est et du Centre, réunie en sa huitième session ordinaire à Dar-es-Salaam, Tanzanie, du 7 au 9 septembre 1972,

Ayant pris en considération la déclaration du Secrétaire général adjoint de l'OUA chargé des questions économiques et sociales sur l'état d'avancement des études qui ont été confiées à l'OUA par la Conférence au Sommet de 1971,

Ayant pris acte de la contribution positive de l'OUA, dans la réalisation des aspirations politiques et économiques des Etats de l'Afrique de l'Est et du Centre, et de l'acceptation du Secrétariat général de l'OUA de mettre ses services techniques à la disposition de certains Comités sectoriels et sous-comités si ces derniers se réunissent au siège de l'OUA, à Addis Abéba;

EXPRIME à l'OUA sa satisfaction pour les services déjà rendus et l'encourage à poursuivre son assistance à la Conférence des Etats de l'Afrique de l'Est et du Centre;

DEMANDE à tous les Etats membres, de fournir, si on le leur demande, toute l'assistance possible au Secrétariat général de l'OUA, pour lui permettre d'accomplir sa mission et de mener à bien les études qui lui ont été confiées par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement.

APPROUVE que les futures réunions de la Conférence au Sommet des Etats de l'Afrique de l'Est et du Centre, se tiennent peu de temps avant la Conférence annuelle de l'OUA.

ROLE DE LA CEA DANS LA MISE EN APPLICATION DES DECISIONS
PRISES PAR LES CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays de l'Afrique de l'Est et du Centre, réunie en sa huitième session ordinaire à Dar-es-Salaam, Tanzanie, du 7 au 9 septembre 1972,

Ayant examiné le rapport de la réunion d'experts de l'Afrique de l'Est sur la coopération économique, le rapport du Colloque sur le Commerce international entre les Etats de l'Afrique de l'Est et du Centre et la déclaration du représentant de la CEA;

Reconnaissant le rôle que la CEA joue dans la promotion de la coopération et dans le développement économique des pays de l'Afrique de l'Est et du Centre,

Notant les propositions visant à créer des équipes multinationales interdisciplinaires de Conseillers des Nations Unies pour le développement, et un groupe de Conseillers spéciaux sur les relations de l'Afrique avec la Communauté Economique Européenne,

DEMANDE aux comités sectoriels de donner suite, comme il convient, aux recommandations formulées dans les rapports;

DEMANDE EN OU RE aux Etats membres de profiter au maximum des services qui leur sont offerts par la CEA pour promouvoir la coopération économique,

EXPRIME ses remerciements pour les travaux effectués par la CEA, et encourage la CEA et les autres organismes des Nations Unies à continuer d'assister les Etats de l'Afrique de l'Est et du Centre en vue de réaliser les objectifs économiques et sociaux de la Deuxième décennie du développement.

RESOLUTION SUR LA DECOLONISATION

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des Pays de l'Afrique de l'Est et du Centre, réunie en sa 8ème session ordinaire à Dar-es-Salaam, Tanzanie, du 7 au 9 septembre 1972,

Rappelant la Déclaration de Mogadiscio adoptée lors de la 7ème Conférence au Sommet des Etats de l'Afrique de l'Est et du Centre,

Rappelant que la 9ème session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Organisation de l'Unité Africaine, tenue à Rabat (Maroc), a adopté la Déclaration de Mogadiscio,

Rappelant la décision du Sommet de Rabat d'augmenter le budget du Fonds spécial du Comité de libération de l'OUA de 50%,

Persuadée de la nécessité impérieuse de mettre en oeuvre, aussi tôt que possible, les décisions prises à Rabat en vue d'accélérer la lutte de libération dans tous les pays africains qui sont encore sous domination coloniale,

Rappelant les efforts déployés par les Chefs d'Etat de la Zambie, du Zaïre, de la République populaire du Congo et de la Tanzanie en vue de reconcilier le MPLA et le FLNA,

Considérant que certains Etats n'ont pas encore appliqué les résolutions de l'OUA relatives à la rupture des relations de tous ordres avec le Portugal et les régimes minoritaires et racistes de l'Afrique du Sud et de la Rhodésie,

Notant avec satisfaction l'engagement du MPLA et du FLNA lors de la dernière session de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OUA de s'unir;

1. DEMANDE, conformément au communiqué publié à Brazzaville, en juin 1972, aux Ministres des Affaires étrangères de la République de Zambie, de la République Unie de Tanzanie, du Zaïre et de la République populaire du Congo, de provoquer aussi vite que possible, une rencontre entre le MPLA et le FLNA afin d'élaborer un programme d'action commune qui permette la libération rapide de l'Angola;
2. DECIDE que tous les Etats de l'Afrique de l'Est et du Centre représentés verseront, dans les meilleurs délais et avant le 30 novembre 1972, la totalité de leurs cotisations et de leurs arriérés au budget du Fonds spécial du Comité de Libération de l'OUA tel qu'il a été révisé à Rabat;
3. FAIT APPEL à tous les Etats membres de l'OUA pour qu'ils versent, avant le 30 novembre de chaque année, leurs cotisations au Fonds spécial du Comité de Libération de l'OUA;
4. DECIDE que tous les Etats de l'Afrique de l'Est et du Centre s'engagent à augmenter leur aide matérielle aux mouvements de libération nationale au-delà de leur contribution ordinaire;
5. DECIDE que chaque Etat doit accorder, dans un proche avenir, un soutien logistique au Comité de libération de l'OUA afin de permettre aux mouvements de libération nationale de faire face à leurs problèmes de transport;

Res. 13/ECAS (VIII)

6. FELICITE les mouvements de libération nationale, pour les victoires qu'ils ont remportées sur les colonialistes et les racistes;
7. DEMANDE au Comité de libération de l'OUA de réactiver la Commission composée du Kenya, de la Zambie et de la Tanzanie afin de faire régner l'unité au sein des Mouvements de libération au Zimbabwe,
8. RECOMMANDE au Secrétariat général de l'OUA de faire une étude d'évaluation des pertes qu'encoureraient les Etats entretenant des relations avec le Portugal et les régimes minoritaires et racistes de l'Afrique du Sud et de la Rhodésie, s'ils appliquaient les décisions de boycott de l'OUA. Cette étude sera présentée à la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OUA qui en décidera en conséquence,
9. FAIT APPEL à l'ANC et au PAC pour qu'ils serrent leurs rangs afin de rendre plus efficace la lutte armée en Azania et demandent au Comité de libération de poursuivre ses efforts dans ce sens.

AGRESSION CONTINUE CONTRE LA REPUBLIQUE ARABE D'EGYPTE

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des Pays de l'Afrique de l'Est et du Centre, réunie en sa huitième session ordinaire à Dar-es-Salaam, Tanzanie, du 7 au 9 septembre 1972,

Prenant conscience de la menace croissante à la paix et à la sécurité internationales, tout particulièrement en Afrique, à cause de l'occupation continue des territoires arabes par Israël,

Rappelant la résolution de la Conférence des pays non-alignés, en date du 11 août 1972, demandant à Israël le retrait immédiat et inconditionnel des territoires arabes occupés, jusqu'aux frontières antérieures au 5 juin 1967, et ce, conformément à la résolution 242 du 22 novembre 1967 au Conseil de Sécurité,

- (1) Réaffirme son appui total à la résolution de l'Organisation de l'Unité Africaine AHG/67(IX),
- (2) Réaffirme au nom de la solidarité africaine, son soutien effectif à la République arabe d'Egypte dans sa lutte légitime en vue de rentrer en possession de ses territoires occupés, par tous les moyens.